PROCES-VERBAL D'AUDIENCE AMENDE

COUR SUPÉRIEURE CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COUR DU QUÉBEC ex parte par défaut contesté enquête au mérite District de **Chicoutimi** Nº 150-06-000007-138 DEMANDE DAISYE MARCIL COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE ET ALS. DÉFENSE Salle 3.02 Action collective 19 octobre 2020 Le DÉBUT : 14 h 00 FIN: 14 h 25 PRÉSIDENT: L'HONORABLE CARL LACHANCE, j.c.s. [JL-3595] **▼** DEMANDE Me Manon Lechasseur Justitia Cabinet d'avocats ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) (par voie téléphonique) Avocats des demandeurs **▼** DEMANDE Me Guillaume Charlebois □ PRÉSENT(E) □ ABSENT(E) Davies Ward Phillips Vineberg Avocats-conseils des demandeurs (par voie téléphonique) Me Bernard Jacob ☑ DÉFENSE ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) Me Jonathan Desjardins Mallette Morency, Société d'avocats (par voie téléphonique) Avocats des défenderesses, Commissions scolaires, à l'exception des 5 Commissions scolaires de l'île de Montréal Me Malaythip Phommasak Meagher Phommasak Avocats des défenderesses, 5 Commissions scolaires de l'ile de Montréal Me Jean-François Gagnière MISE EN CAUSE CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île- □ PRÉSENT(E) □ ABSENT(E) de-Montréal (par voie téléphonique) MISE EN CAUSE Me Danielle Pharand ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) CISSS de l'Outaouais (par voie téléphonique) Me Julie Goulet MISE EN CAUSE CISSS du Bas Saint-Laurent ☑ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E) (par voie téléphonique) Conférence de gestion téléphonique suite à la NATURE: lettre de Me Jonathan Desjardins Mallette du 21 septembre 2020 (séquence 398) distribution

aux personnes répondantes de type « tuteur »

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

District de Chicoutimi

Nº 150-06-000007-138

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Daisye Marcil

C.

Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

Appel de la cause et identification des avocats
Le Tribunal s'adresse aux avocats
Me Jonathan Desjardins-Mallette, représentations. Il indique qu'il lui manque des informations suite au jugement du 26 mars 2020. Ces informations avaient pour objectifs de compléter le versement des indemnités aux personnes répondantes de type « tuteur »
Même situation qu'à la fin du mois de septembre. Il leur manque les informations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CISSS de l'Outaouais et du CISSS du Bas-Saint-Laurent
Me Gagnière représentations. Il indique que la lettre de Me Desjardins-Mallette a fait avancer les choses
Les directions des CIUSSS et CISSS demandent un délai supplémentaire pour la transmission des informations requises.
Me Pharand. Changement de gestionnaires. Manque de personnel. Demande un délai supplémentaire suite au jugement rendu le 26 mars 2020
Me Julie Goulet. Appel aux ressources identifiées. Elles sont au même point que les autres CIUSSS et CISSS pour faire l'analyse des données
Le délai supplémentaire par les institutions est d'environ un mois
Me Guillaume Charlebois, représentations. Importance de l'ordonnance. Il désire obtenir les informations. Accepte un délai d'un mois
Une autre conférence de gestion téléphonique est fixée le 20 novembre à 8 h 45.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

District de Chicoutimi

Nº 150-06-000007-138

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Daisye Marcil

С

Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

14 h 22

DÉCISION

Vu les représentations des avocats concernant la transmission des informations dont il est question dans le jugement du 26 mars 2020;

Considérant les explications fournies par les avocats représentant le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CISSS de l'Outaouais et du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Considérant l'intérêt de la justice et l'intérêt des membres afin d'obtenir les informations nécessaires à la distribution la plus complète possible;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

ACCORDE aux CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au CISSS de l'Outaouais et au CISSS du Bas-Saint-Laurent jusqu'au 20 novembre 2020 pour transmettre les informations requises dans le jugement du 26 mars 2020;

FIXE au 20 novembre 2020, à 8 h 45, si nécessaire, une conférence téléphonique de gestion pour expliquer pourquoi, le cas échéant, les informations ne pourraient être transmises aux avocats de la Représentante et des défenderesses dans le délai ci-haut mentionné, les avocats devant aviser le Tribunal de la nécessité de tenir cette conférence de gestion.

Si celle-ci devait se tenir le numéro pour vous joindre est le suivant : 1-855-878-4577, # conférence 6486033.

CARL LACHANCE, J.C.S.